Le Comité a remarqué que, trop souvent, la collaboration entre les entreprises, les gouvernements et les syndicats se fait sans tenir compte des préoccupations des personnes handicapées. Lorsqu'on pense à ces personnes, ce n'est qu'une fois le processus avancé. Plus souvent qu'autrement, la collaboration économique et sociale avec les handicapés se fait selon des cas particuliers, non pas en fonction d'une stratégie ou d'un plan global.

C'est dans le but d'instituer des changements que le Comité a décidé d'utiliser le mandat spécial que lui confère la Chambre des communes — de formuler des propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne — et d'entreprendre une initiative peu orthodoxe. Avec l'appui et l'aide du président de la Chambre des communes, nous avons organisé un forum parlementaire sur la place qu'occupent les personnes handicapées dans l'économie canadienne. Les 29 et 30 mars 1992, des parlementaires, des gens d'affaire, des dirigeants syndicaux et des personnes handicapées se sont rassemblés sur la Colline du Parlement en vue de participer à un forum intitulé «Des choix rentables pour tous».

Bon nombre de ces partenaires éventuels réunis sous les auspices du président de la Chambre et du Comité se rencontraient pour la première fois. Ils ont passé une journée entière à discuter des mesures pratiques et concrètes que leur secteur respectif pourrait prendre pour intégrer les personnes handicapées à la vie économique du Canada. Le matin, les participants, répartis en quatre groupes, ont participé à des séances de travail à huis clos et, l'après-midi, les experts-conseils et les présidents de chaque groupe ont fait état de leurs conclusions lors d'une réunion publique du Comité permanent.

Il est rare qu'un comité parlementaire ait l'occasion de réunir, en un seul endroit et en même temps, un groupe de personnes aussi talentueuses. L'année suivante, le Comité permanent a invité plusieurs experts des entreprises, des syndicats et des groupements de personnes handicapées, à faire une évaluation du Forum et à suggérer d'autres mesures de nature à favoriser l'intégration économique des personnes handicapées. Ce sont donc les vues de ces intervenants que l'on retrouve dans le présent rapport. Nous les remercions de leur analyse éclairée de la question. Nous nous sommes d'ailleurs inspirés de leurs observations pour formuler nos recommandations au Parlement. Nous espérons que notre travail démontrera qu'en plus d'avoir écouté les propos des témoins, nous avons également saisi la complexité des problèmes et proposé des mesures appropriées.